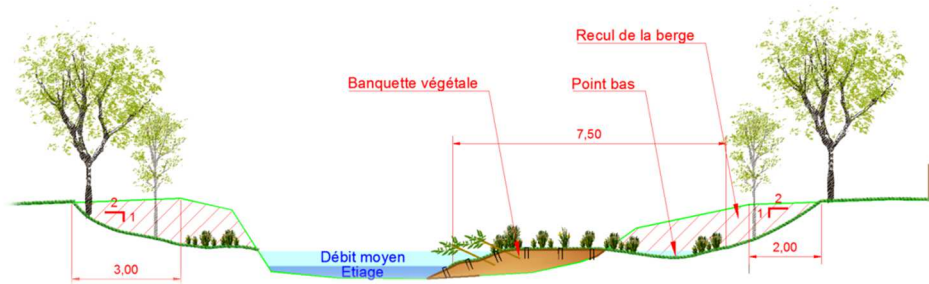


**BILAN DU CONTRAT DE BASSIN VOUGE
2019-2021**

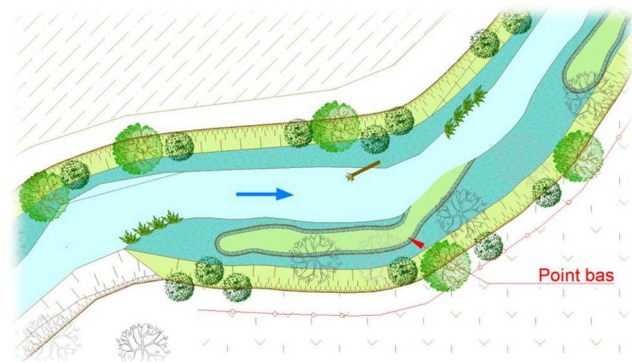
**ENTRE LE SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA VOUGE
ET
L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE**



Restauration de la morphologie de la Vouge à Izeure et Bessey-lès-Cîteaux - Profil en travers



Piezomètre à Brazey-en-Plaine
(septembre 2020)



Restauration de la morphologie de la Vouge à Izeure
et Bessey-lès-Cîteaux - Plan de masse

A- ELEMENTS AYANT CONDUIT A LA SIGNATURE DU CONTRAT

La période de mise en œuvre du contrat de bassin Vouge (initialement 2019-2020) a bénéficié, au travers d'un avenant signé entre l'Agence de l'eau et le SBV, d'une prorogation sur l'année 2021, afin de pallier aux différents retards pris sur les opérations portées par le SBV, en lien avec la crise sanitaire de la Covid-19. Les conditions financières initiales sont demeurées inchangées.

1- Contexte

Situé au sud de l'agglomération dijonnaise en Côte d'Or, le bassin versant de la Vouge s'étend sur 428 km² réparti sur 58 communes. Un chevelu hydrographique de 215 km linéaire de cours d'eau draine le bassin versant. La population totale du bassin est estimée à 44 000 habitants pour une densité moyenne de 103 habitants/km².

2- Organisation des acteurs sur le territoire

Le périmètre d'intervention du Syndicat du Bassin versant de la Vouge (SBV) couvre l'intégralité du bassin hydrographique de la Vouge ce qui est un véritable atout en termes de gouvernance du territoire. Depuis le 6 mars 2019 (dernière modification statutaire en date), 13 collectivités adhèrent au SBV au titre de la compétence GEMAPI (et hors GEMAPI) définie par les différents items de l'article L.211-7 du code de l'environnement.

Item	Libellé	GEMA	Hors GEMAPI
1	L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique	X	
2	L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau	X	
7	La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines		X
8	La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines	X	
11	La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques		X
12	L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique		X

Libellé des différents items de l'article L.211-7 du code de l'environnement

Ce sont 4 EPCI à FP :

- la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges au titre des items 1°, 2° et 8° (GEMA) et 7°, 11° et 12° (hors GEMAPI),
- la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise au titre des items 1°, 2° et 8° (GEMA) et 7°, 11° et 12° (hors GEMAPI),
- La Communauté de communes Rives de Saône au titre des items 1°, 2° et 8° (GEMA) et 12° (hors GEMAPI),
- Dijon Métropole au titre des items 1°, 2° et 8° (GEMA) et 7°, 11° et 12° (hors GEMAPI),

et 9 communes de la Communauté de communes Rives de Saône au titre des items 7 et 11 :

- Aubigny en Plaine,
- Bonnencontre,
- Brazey en Plaine,
- Broin,
- Charrey sur Saône,
- Esbarres,
- Magny lès Aubigny,
- Montot,
- Saint Usage.

3- Objectifs du Contrat et résultats attendus

3 des 5 masses d'eau superficielles que compte le bassin versant de la Vouge présentent une mesure « **restauration morphologique** » soit 60 % des masses d'eau. 2 d'entre elles présentent une mesure « **ouvrage** » soit 40 % des masses d'eau (Programme De Mesures du SDAGE 2016-2021).

Le bassin versant de la Vouge comptabilise 3 ouvrages situés sur le tronçon classé liste 2 (AP du 19 juillet 2013) de la Cent Fonts dite naturelle « depuis sa source jusqu'à Saulon la Chapelle ».

Afin d'atteindre le bon état écologique, les choix opérationnels se sont donc portés sur les thématiques prioritaires du SDAGE 2016-2021 de restauration de la continuité écologique et de restauration du fonctionnement morphologique des cours d'eau en adéquation avec le SAGE de la Vouge adopté en CLE du 3 mars 2014.

4- Programme d'actions et financement du Contrat

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Montant prévisionnel (HT)	Financement prévisionnel Agence de l'eau		Année d'engagement (pour mémoire)
			Taux	Montant	
Syndicat du Bassin versant de la Vouge	Restauration de la morphologie de la Vouge à Aubigny-en-Plaine, Brazey-en-Plaine et Magny-lès-Aubigny (étude)	64 000 €	70 %	44 800 €	2019
	Restauration de la morphologie de la Vouge à Izeure et Bessey-lès-Cîteaux (étude)	43 000 €	50 %	21 500 €	2020
	Restauration de la morphologie de la Vouge à Gilly-lès-Cîteaux (étude)	43 000 €	50 %	21 500 €	2019
	Travaux sur 1 des 3 secteurs étudiés sur la Vouge (pas encore définis)	120 000 €	70 %	84 000 €	2021
	Restauration de la morphologie de la Noire-Potte à Izeure (travaux)	57 500 €	70 %	40 250 €	2021
	Restauration de la morphologie de la Bièvre (travaux)	128 000 €	50 %	64 000 €	2021
	Restauration de la morphologie et de la continuité de la Vouge au droit du moulin de la ferme de la folie à Gilly lès Cîteaux (étude)	84 000 €	60 %	50 400 €	2021
	Modernisation des stations hydrométriques et acquisitions de matériels de jaugeage hautes eaux – Gestion des stations - Bancarisation des données	27 500 €	70 %	19 250 €	2019-2020
	Diversification des habitats aquatiques	22 000 €	50 %	11 000 €	2019-2020

	Travaux d'entretien des cours d'eau + plantation de ripisylve	77 500 €	30 %	23 250 €	2019
	Travaux d'entretien des cours d'eau + plantation de ripisylve	81 500 €	30 %	24 450 €	2020
	Animation BV Vouge	68 000 €	50 %	34 000 €	2019-2020
Fédération pêche 21	Animation-sensibilisation auprès des écoles et centres de loisirs	-	70 %	-	2019-2020
TOTAL		816 000 €	/	438 400 €	

B- PILOTAGE ET ANIMATION DU CONTRAT

Le périmètre d'action du contrat correspond au territoire de compétences de l'unique maître d'ouvrage engagé dans ce contrat (en dehors de la Fédération de pêche de Côte d'Or) : le Syndicat du Bassin versant de la Vouge.

La mise en œuvre, le suivi et l'animation du Contrat sont assurés par le Syndicat du Bassin versant de la Vouge. L'équipe technique, composée de l'animateur du contrat, de l'animateur du SAGE et du technicien de rivière, intervient prioritairement pour initier les actions inscrites au Contrat, suivre la réalisation des projets et rendre compte de l'avancement aux différents partenaires techniques et financiers.

1- Fréquence des réunions

Le contexte sanitaire lié à la Covid-19 a rendu difficile la tenue de réunions annuelles du comité de rivière (composé des mêmes membres que la Commission Locale de l'Eau de la Vouge) sur la période de mise en œuvre du contrat (renouvellement des membres de la CLE, réunions en distanciel, ...). Néanmoins, le comité de rivière s'est réuni autant de fois que possible (cf. tableau ci-dessous). A cette occasion, ont été présentés le bilan technique et financier des actions de l'année écoulée et le programme des actions à poursuivre ou à réaliser dans l'année à venir.

Réunions du Comité de rivière	
Date et lieu	Objet(s)
24 juin 2019 à Villebichot	Bilan technique et financier du contrat de travaux Vouge 2017-2018 – Présentation des actions du contrat de bassin Vouge 2019-2021 en cours
18 octobre 2021 à Aiserey	Articulation entre contrats de nappe Dijon sud et de bassin Vouge 2022-2024
7 mars 2022 (visioconférence)	Présentation/adoption du projet de contrat de bassin Vouge 2022-2024
Prochaine réunion (rentrée septembre 2022)	Bilan technique et financier du contrat de bassin Vouge 2019-2021

2- Outils de suivi mis en place

En dehors des actions d'entretien courantes (travaux d'entretien des cours d'eau, diversification des habitats aquatiques, ...), le SBV s'est attaché à créer pour chacune des opérations engagées, un comité de pilotage chargé d'assurer le suivi et le bon déroulement de l'opération.

C- POINT SUR L'ETAT DES MASSES D'EAUX

1- Objectifs de bon état

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état écologique					Objectif d'état chimique			
			Objectif d'état	Statut	Echéance	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation	Echéance sans ubiqliste	Echéance avec ubiqliste	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation
Vouge - SA_03_11											
FRDR10142	rivière la biètré	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	FT, CD	pesticides, substances dangereuses, matières organiques et oxydables, morphologie	2015	2027	FT	Benzo(g,h,i)perylène + Indeno(1,2,3-cd)pyrène
FRDR11071	ruisseau la varaude	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	FT	morphologie, pesticides, matières organiques et oxydables	2015	2015		
FRDR11304a	ruisseau cent fonts jusqu'à la Varaude	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015		
FRDR11304b	ruisseau cent fonts de la Varaude à la Vouge	Cours d'eau	bon potentiel	MEA	2015			2015	2015		
FRDR645	La Vouge	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	FT, CD	pesticides, matières organiques et oxydables, hydrologie, morphologie	2015	2027	FT	Benzo(g,h,i)perylène + Indeno(1,2,3-cd)pyrène

Objectifs d'état écologique et chimique des masses d'eau superficielles du bassin versant de la Vouge (SDAGE 2016-2021)

Le bassin versant de la Vouge comptabilise 5 masses d'eau superficielles. 3 d'entre elles font l'objet d'une demande de dérogation avec un objectif d'atteinte du bon état en 2027. Ces demandes de dérogation résultent essentiellement de **l'importante dégradation physique des cours d'eau** et des pollutions liées aux activités agricoles. Les principaux paramètres de déclassement des masses d'eau sont liés aux pesticides, aux substances dangereuses, aux matières organiques et oxydables, à la morphologie et à l'hydrologie.

2- Etat des masses d'eau

L'état des lieux des masses d'eau à l'échelle du bassin Rhône-méditerranée a été actualisé en 2019. L'objet central de cet état des lieux est la mise à jour, pour chaque masse d'eau, du diagnostic des pressions ayant un impact à l'origine d'un risque de non-atteinte du bon état (RNABE) à l'horizon 2027. C'est d'après ces pressions qu'ont été ensuite actualisés à leur tour le SDAGE et le programme de mesures 2022-2027, qui définissent les orientations, dispositions et mesures pour réduire ou supprimer les causes identifiées à l'origine de ce risque. Ce document d'état des lieux a été adopté par le comité de bassin le 6 décembre 2019.

En ce qui concerne les pressions « altération de la morphologie » et « altération de la continuité écologique » pour lesquelles des actions ont été programmées dans le contrat de bassin Vouge 2019-2021 pour en réduire voire en supprimer l'impact, celles-ci perdurent sur plusieurs masses d'eau du bassin malgré leur mise en œuvre. Le tableau suivant synthétise, pour ces deux pressions, l'état d'avancement de l'état des lieux 2019 :

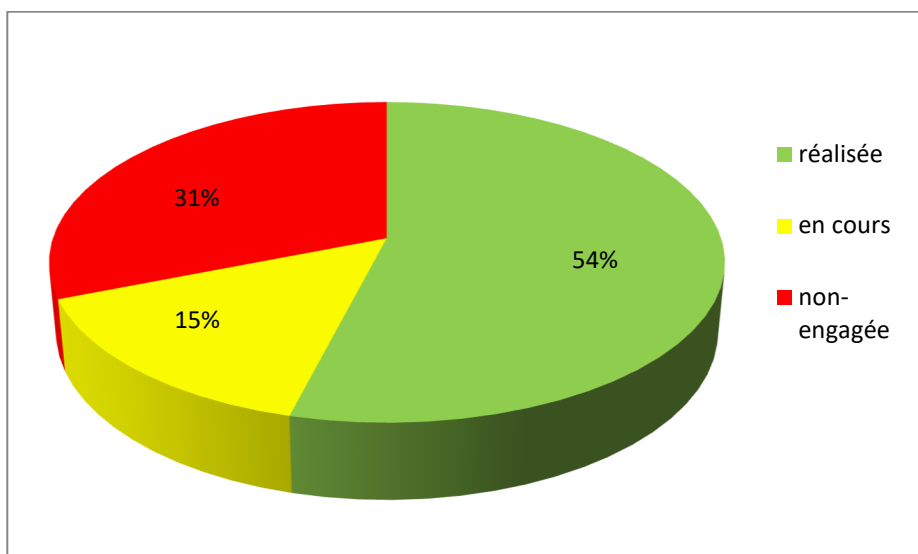
FRDR10142		rivière la Bièvre		
Pression	SDAGE 2016-2021		Etat des lieux 2019	
	Impact 2016	Pression origine du risque 2021	RNABE 2027	Pression origine du risque 2027
Altération de la morphologie	3	oui	oui	oui
Altération de la continuité écologique	2	oui	oui	oui
FRDR11071		rivière la Varaude		
Pression	SDAGE 2016-2021		Etat des lieux 2019	
	Impact 2016	Pression origine du risque 2021	RNABE 2027	Pression origine du risque 2027
Altération de la morphologie	3	oui	oui	oui
Altération de la continuité écologique	2	oui	oui	oui
FRDR11304a		ruisseau Cent Fonts jusqu'à la Varaude		
Pression	SDAGE 2016-2021		Etat des lieux 2019	
	Impact 2016	Pression origine du risque 2021	RNABE 2027	Pression origine du risque 2027
Altération de la morphologie	1	non	oui	non
Altération de la continuité écologique	2	non	oui	non
FRDR11304b		ruisseau Cent Fonts de la Varaude à la Vouge		
Pression	SDAGE 2016-2021		Etat des lieux 2019	
	Impact 2016	Pression origine du risque 2021	RNABE 2027	Pression origine du risque 2027
Altération de la morphologie	1	non	oui	non
Altération de la continuité écologique	1	non	oui	non
FRDR645		La Vouge		
Pression	SDAGE 2016-2021		Etat des lieux 2019	
	Impact 2016	Pression origine du risque 2021	RNABE 2027	Pression origine du risque 2027
Altération de la morphologie	3	oui	oui	oui
Altération de la continuité écologique	2	oui	oui	oui

	Classe d'impact
	1 - faible
Une pression est cause du risque si valeur d'impact est égale à 2 ou 3	2 - moyen
	3 - fort

D- BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER

1- Etat d'avancement des actions

Sur la période de mise en œuvre du contrat, 7 actions ont été réalisées (soit 54 % du programme d'actions), 2 ont été engagées (soit 15 % du programme d'actions) et 4 n'ont pas été engagées (soit 31 % du programme d'actions), sur les 13 actions prévues initialement. L'état d'avancement précis par action est repris dans le tableau de la page 7.



Etat d'avancement du programme d'actions en fin de contrat

Intitulé de l'opération	Année d'engagement		Etat d'avancement fin de contrat			Facteurs de blocage	Perspectives de réalisation
	contractuel	réel	réalisée	en cours	non-engagée		
Etude de restauration de la morphologie de la Vouge à Aubigny-en-Plaine, Brazey-en-Plaine et Magny-lès-Aubigny	2019	2019				Aménagement foncier agricole et forestier sur les 3 communes (OS interruption étude en février 2020)	Reprise projet (étude) dans l'emprise allouée dans le cadre de l'aménagement foncier – 2022 (?)
Etude de restauration de la morphologie de la Vouge à Izeure et Bessey-lès-Cîteaux	2020	2020				-	-
Etude de restauration de la morphologie de la Vouge à Gilly-lès-Cîteaux	2019	2019				Grand nombre de propriétaires fonciers, propriétés en indivision, acceptabilité société de pêche.	2022
Travaux sur 1 des 3 secteurs étudiés sur la Vouge (pas encore définis)	2021	/				-	Aubigny/Brazey/Magny en 2024 Izeure/Bessey en 2023/2024 Gilly-lès-Cîteaux en 2024
Travaux de restauration de la Noire-Potte à Izeure	2021	/				Assèchement du cours d'eau à l'étiage – Pertinence du projet ?	Abandon du projet
Travaux de restauration de la morphologie de la Bièvre	2021	/				Recensement d'une espèce protégée (Brazey) Coût et emprise foncière en contexte agricole (Saint-Usage)	Brazey-en-Plaine en 2023 Saint-Usage (« mise en sommeil »)
Etude de restauration de la morphologie et de la continuité de la Vouge au droit du moulin de la ferme de la folie à Gilly-lès-Cîteaux	2021	/				Acceptabilité sociale (mêmes acteurs que le projet amont)	2024
Modernisation des stations hydrométriques et acquisition de matériels de jaugeage hautes eaux – Gestion des stations – Bancarisation des données	2019-2020	2020				-	-
Diversification des habitats aquatiques	2019-2020	2019-2020-2021				-	-
Travaux d'entretien des cours d'eau + plantation de ripisylve	2019	2019				-	-
Travaux d'entretien des cours d'eau + plantation de ripisylve	2020	2020				-	-
Animation BV Vouge	2019-2020	2019-2020-2021				-	-
Animation-sensibilisation auprès des écoles et centres de loisirs	2019-2020	2019-2020-2021					
			54%	15%	31%		
			100%				

Etat d'avancement détaillé du programme d'actions en fin de contrat

Focus sur les actions en cours :

- Etude de restauration de la morphologie de la Vouge à Aubigny-en-Plaine, Brazey-en-Plaine et Magny-lès-Aubigny

La démarche s'inscrit dans la continuité de travaux comparables réalisés sur la commune de Brazey en Plaine en rive gauche de la Vouge à l'été 2018 sur un linéaire de 500 m.

Lors de la réunion du 20 décembre 2019 à Brazey-en-Plaine, le projet de restauration (phase 2) est présenté par le bureau d'études chargé de la mission au comité de pilotage. L'un de ces membres informe le CoPil qu'un Aménagement Foncier Agricole et Forestier est en cours sur les 3 communes concernées par le projet. A ce stade, il est envisagé que du foncier soit mis à disposition du SBV pour la mise en œuvre d'un projet de restauration morphologique de la Vouge plus ambitieux. Un ordre de service d'interruption temporaire de la mission a été adressé au bureau d'études afin que cette hypothèse puisse être étudiée (février 2020). A l'issue de l'enquête publique (février 2022) et des réunions de Commissions Communales d'Aménagement Foncier (juin 2022), il semble qu'une emprise foncière, propriété des associations foncières respectives, d'une largeur de 5 m depuis le haut de berge en rive droite sur les 1800 ml du projet, ait été effectivement réservée dans le nouveau plan parcellaire pour la mise en œuvre du projet syndical. L'étude pourrait être relancée sur le deuxième semestre 2022 dans des dispositions foncières plus favorables. Les travaux sont envisagés sur l'année 2024.

- Etude de restauration de la morphologie de la Vouge à Izeure et Bessey-lès-Cîteaux

Le projet concerne la restauration de la morphologie de la Vouge sur un tronçon de 1100 ml.

Préalablement au lancement de l'étude, les principes du projet ont été présentés en novembre 2019, aux propriétaires fonciers concernés. Une large majorité d'entre eux ont validé le principe d'aménagement de la Vouge au droit de leur(s) parcelle(s) respective(s). L'étude a donc été lancée en juin 2020. L'avant-projet (phase 3) a été présenté lors du comité de pilotage en septembre 2021. Les inventaires écologiques ont été réalisés sur la période mai-août 2022. Une réunion de présentation du projet d'aménagement définitif devant les propriétaires est envisagée sur le deuxième semestre 2022. Les travaux sont programmés pour 2023 et/ou 2024 (2 tranches distinctes ?).

- Etude de restauration de la morphologie de la Vouge à Gilly-lès-Cîteaux

Sur une demande initiale de l'Amicale des Pêcheurs de la Vouge (société de pêche locale) concernant l'aménagement d'un tronçon restreint de 200 ml, le projet s'étend, au lancement de l'étude, sur un linéaire plus ambitieux de près de 1000 m depuis la sortie du bourg de Gilly-lès-Cîteaux à l'amont jusqu'à l'autoroute A31 à l'aval. Suite au diagnostic du cours d'eau (phase 1), plusieurs scénarios de restauration de la Vouge sont présentés en comité de pilotage de phase 2, le 19 décembre 2019. Le principe de l'aménagement retenu consiste à tracer un lit de la Vouge plus sinueux en limitant son emprise foncière (contexte agricole). Au printemps 2022, l'intégralité des propriétaires concernés ont donné leur accord de principe pour la mise en œuvre de travaux de restauration de la morphologie de la Vouge sur leur(s) parcelle(s). Les représentants de la société de pêche locale ne semblent pas adhérer au scénario de réaménagement global proposé (incluant la suppression de seuils). Un suivi piscicole pluriannuel réalisé par la Fédération de pêche de Côte d'Or démontre pourtant l'appauvrissement du peuplement au droit du projet par rapport aux stations amont et aval. Les inventaires écologiques ont été réalisés sur la période mai-août 2022 pour que les données puissent être intégrées à la phase 3 de dimensionnement du projet (restitution en fin d'année 2022). Les travaux sont programmés pour 2024.

2- Bilan financier

Intitulé de l'opération	Montant prévisionnel (€ HT)	Financement prévisionnel AE		Montant réel (€ HT)	Financement réel AE	
		taux (%)	montant (€ HT)		taux (%)	montant (€ HT)
Etude de restauration de la morphologie de la Vouge à Aubigny-en-Plaine, Brazey-en-Plaine et Magny-lès-Aubigny	64 000	70 %	44 800	23 550	70 %	16 695
Etude de restauration de la morphologie de la Vouge à Izeure et Bessey-lès-Cîteaux	43 000	50 %	21 500	21 825	50 %	10 913
Etude de restauration de la morphologie de la Vouge à Gilly-lès-Cîteaux	43 000	50 %	21 500	23 000	50 %	11 500
Travaux sur 1 des 3 secteurs étudiés sur la Vouge (pas encore définis)	120 000	70 %	84 000	0	-	0
Travaux de restauration de la Noire-Potte à Izeure	57 500	70 %	40 250	0	-	0
Travaux de restauration de la morphologie de la Bièvre	128 000	50 %	64 000	0	-	0
Etude de restauration de la morphologie et de la continuité de la Vouge au droit du moulin de la ferme de la folie à Gilly-lès-Cîteaux	84 000	60 %	50 400	0	-	0
Modernisation des stations hydrométriques et acquisition de matériels de jaugeage hautes eaux – Gestion des stations – Bancarisation des données	27 500	70 %	19 250	14 659	70 %	10 261
Diversification des habitats aquatiques	22 000	50 %	11 000	15 600	45,5 %	7 020
Travaux d'entretien des cours d'eau + plantation de ripisylve (2019)	77 500	30 %	23 250	55 632	30 %	16 650
Travaux d'entretien des cours d'eau + plantation de ripisylve (2020)	81 500	30 %	24 450	33 525	-	0
Animation BV Vouge	68 000	50 %	34 000	67 656	50 %	33 827
TOTAL	816 000	/	438 400	255 447	41,8 %	106 866

Le montant total réellement engagé, bien inférieur au montant prévisionnel du contrat, s'explique par :

- un contexte sanitaire lié à la Covid-19 qui a considérablement retardé les phases d'animation et de co-construction des projets portés par le syndicat avec les acteurs concernés (confinement, télétravail, réunions en comité restreint / en distanciel, ...) et donc in fine, la concrétisation de travaux (projets sur la Vouge et sur la Bièvre) repoussée hors période de mise en œuvre du contrat,
- la création de la structuration unique SMTVO sur les bassins versants de la Tille, de la Vouge et de l'Ouche par fusion des syndicats préexistants : SBV, SBO, du SITIV et du SITNA au 1^{er} janvier 2021, puis l'annulation de celle-ci par jugement du 1^{er} juillet 2021 et reprise d'activité des syndicats d'origine sur leur territoire respectif,
- l'interruption de l'étude de restauration de la morphologie de la Vouge à Aubigny-en-Plaine, Brazey-en-Plaine et Magny-lès-Aubigny imposée par le projet d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier parallèlement en cours de réflexion sur ces trois mêmes communes,
- le report de la mise en œuvre des travaux de restauration de la Bièvre à Brazey en Plaine lié au recensement d'une espèce protégée sur site entraînant la reprise du projet (complément d'étude) et une procédure de dérogation espèce protégée,
- l'abandon du projet de restauration de la Noire-Potte à Izeure pour lequel il a été constaté un assec récurrent du cours d'eau en période estivale (changement climatique) : remise en cause de la pertinence du projet (montant prévisionnel de 57 500 € HT),
- le report de l'étude de restauration de la morphologie et de la continuité de la Vouge au droit du moulin de la ferme de la folie à Gilly-lès-Cîteaux (montant prévisionnel de 84 000 € HT),
- des tranches de travaux d'entretien des cours d'eau d'un montant total réel (89 157 €) inférieur au montant prévisionnel (159 000 €).

CONCLUSIONS : BILAN ET PERSPECTIVES

Jalonnée par de multiples aléas aux origines diverses (crise de la Covid-19, annulation SMTVO, procédures foncière et dérogatoire, changement climatique, ...), la période de mise en œuvre du contrat de bassin Vouge 2019-2021 s'achève sur un bilan en demi-teinte. Si celle-ci aura permis le lancement d'études de projets de restauration de la morphologie de cours d'eau en nombre, leur finalisation et la réalisation des travaux consécutifs auront pris un retard certain.

Dans le cadre de son 11^{ème} programme d'intervention intitulé « sauvons l'eau » 2019-2024, l'Agence de l'Eau RMC et le Syndicat du Bassin versant de la Vouge finalisent actuellement un nouveau partenariat sur le bassin versant de la Vouge (examen du dossier en commission des aides de l'Agence de l'eau le 30 juin 2022). Dans la continuité du précédent engagement contractuel, le document sera intitulé contrat de bassin Vouge. Il devrait être officiellement signé par les deux parties à la rentrée de septembre 2022. Sa mise en œuvre, d'une durée de 3 années, s'échelonnera de 2022 à 2024. Le document privilégiera les thématiques prioritaires du SDAGE 2022-2027 de restauration de la continuité écologique et du fonctionnement morphologique des cours d'eau dans le prolongement des contrats précédents.

Le présent rapport a été acté par la CLE de la Vouge / Comité de rivières, le 18 octobre 2022.